



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral
Le portail du Gouvernement suisse

Le Conseil fédéral décide des extensions d'aménagements ferroviaires

Berne, 16.08.2023 - Le Conseil fédéral entend continuer à renforcer le rail. Lors de sa séance du 16 août 2023, il a approuvé à cet effet la nouvelle stratégie à long terme « Perspective RAIL 2050 » et le message relatif à l'état d'avancement des étapes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire. Il s'agit d'adaptations et d'extensions de projets déjà décidés. Le Conseil fédéral propose au Parlement de prélever 2,6 milliards de francs supplémentaires sur le fonds d'infrastructure ferroviaire pour des extensions de projets d'aménagement importants et pour des surcoûts.

Au cours des dernières années, le Conseil fédéral et le Parlement ont lancé plusieurs programmes d'aménagement du réseau ferroviaire. Ils entendent ainsi créer les conditions permettant de maîtriser la demande de transport croissante de manière aussi efficace et écologique que possible. Tous les quatre ans, le Conseil fédéral informe le Parlement au moyen d'un rapport sur l'état d'avancement de l'aménagement. Lors de sa réunion du 16 août 2023, il lui a transmis le message concernant l'état d'avancement des étapes d'aménagement ainsi que la « Perspective RAIL 2050 ».

« Perspective RAIL 2050 »

En vue de l'aménagement à long terme de l'infrastructure ferroviaire, le Conseil fédéral a adopté la « Perspective RAIL 2050 » qui remplace la stratégie à long terme Rail. La « Perspective RAIL 2050 » prévoit de mettre l'accent sur les aménagements ferroviaires dans et entre les agglomérations. C'est là que se trouve le plus grand potentiel de transfert. Ainsi, il convient d'améliorer l'offre ferroviaire sur les courtes et moyennes distances, par exemple avec des offres supplémentaires de RER et une revalorisation des gares en périphérie. Sur les longues distances, le Conseil fédéral veut développer le rail là où il n'est pas encore compétitif par rapport au transport routier ou aérien. Dans le domaine du transport de marchandises, l'accès au rail sera amélioré grâce à de nouvelles installations de transbordement et de logistique urbaine.

Projets d'aménagement adaptés

Outre la « Perspective RAIL 2050 », le Conseil fédéral a décidé d'apporter quelques modifications aux programmes d'aménagement en cours. Sur le tronçon Lausanne–Genève, il prévoit la construction d'un tunnel d'une longueur d'environ neuf kilomètres entre Morges et Perroy. Cette mesure permettra de créer un itinéraire d'évitement sur une première section de ligne en cas de perturbations entre Lausanne et Genève. Le tunnel devrait être nettement plus facile à réaliser que la troisième voie prévue jusqu'à présent, qui aurait traversé une zone densément peuplée et aurait probablement suscité de nombreuses oppositions.

Le tunnel de base du Loetschberg sera aménagé à deux voies sur toute sa longueur et non pas sur une partie seulement. Des capacités supplémentaires seront ainsi créées et la stabilité de l'exploitation sera améliorée. Cette mesure permettra en outre d'éviter une fermeture totale du tunnel de base pendant huit mois, avec un trafic de contournement et des répercussions négatives pour la population, le tourisme et l'économie.

Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter les crédits pour le tunnel de Brütten et l'agrandissement de la gare de Zurich-Stadelhofen. En outre, il met à disposition les moyens nécessaires pour un aménagement complet des gares de Genève et d'Olten. Conformément à une motion de la commission des transports du Conseil des États (23.3010), le Conseil fédéral veut en outre commencer la planification du projet de tunnel multifonctionnel au Grimsel.

Compte tenu, d'une part, des coûts supplémentaires et, d'autre part, des économies réalisées dans d'autres projets déjà décidés, le Conseil fédéral propose au Parlement de prélever 2,6 milliards de francs supplémentaires sur le fonds d'infrastructure ferroviaire par rapport aux crédits alloués jusqu'ici. Avec les projets déjà décidés dans les programmes d'aménagement en cours (ZEB, EA 2025, EA 2035), la Confédération investit ainsi plus de 27 milliards de francs dans l'aménagement du réseau ferroviaire jusqu'en 2035.

Dans la perspective du message sur la prochaine étape d'aménagement qu'il présentera en 2026, le Conseil fédéral prévoit, outre les premières étapes des grands projets déjà définis par le Parlement (nœuds de Bâle et de Lucerne, lignes Zurich–Aarau, Berne–Lausanne et Winterthur–Saint-Gall), d'autres aménagements de moindre envergure. Le but est que les chemins de fer puissent introduire comme prévu les densifications de la cadence en transport grandes lignes et en transport régional inscrites dans les programmes d'aménagement en cours.

Retards pour différents projets


Comme il ressort du rapport du Conseil fédéral, les travaux de construction battent leur plein. L'achèvement de plusieurs projets sera pourtant retardé de plusieurs années. Il s'agit par exemple des nœuds ferroviaires de Berne, Zurich-Stadelhofen, Lausanne et


Genève ou encore de la construction du tunnel de base du Zimmerberg II, en raison d'oppositions, de modifications de projet, de créneaux serrés pour les travaux de construction et du fait que l'on ne peut pas imposer aux voyageurs des restrictions d'exploitation trop importantes dans le cadre des chantiers. Le nouveau projet d'offre prévu pour 2035 pourra être introduit progressivement ; sa réalisation complète connaîtra vraisemblablement un retard de plusieurs années.

Adresse pour l'envoi de questions

Office fédéral des transports
Service de presse, +41 58 462 36 43
presse@bav.admin.ch

Documents

 [Fiche info](#) (PDF, 190 kB)

 [Message concernant l'état d'avancement et la modification des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire ainsi que la Perspective Rail 2050](#) (PDF, 1 MB)

 [Rapport sur les résultats de la consultation](#) (PDF, 648 kB)

Liens

[OFT: Le fonds d'infrastructure ferroviaire](#)

[Vidéo: Conférence de presse](#)

Auteur

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Secrétariat général DETEC

<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html>

Office fédéral des transports

<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home.html>